

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2019

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, conseillers.

Absent : Aloyse SCHILTZ, conseiller.

1) Correspondance.

Le bourgmestre Beissel énonce les détails du rapport que le Minett Kompost a transféré à la commune concernant les dépôts des déchets biodégradables : la Commune de Frisange a déposé 185 tonnes de déchets biodégradables en 2018. Le rapport révèle que le composte de la commune de Frisange est peu pollué (la moyenne générale du pourcentage en poids est de 1.34, notre commune a un taux de 0.69).

A partir de 2020, la SIDOR va baisser le prix pour les déchets encombrants donc la Commune de Frisange va revoir les prix pour l'enlèvement des déchets afin de les adapter.

Une réunion pour l'agrandissement de la station d'épuration avec le Sifridawe (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la commune de Frisange et de parties des communes de Dalheim et de Weiler-la-Tour) et l'administration de la gestion des eaux a révélé que le projet pourra être exécuté par le SIDEST (syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'est). Ceci facilitera et accélèra le projet d'agrandissement, car le SIDEST s'occupera dans le futur de la station d'épuration.

Dimanche dernier, une fuite d'eau dans la Péiter vun Uespelt Strooss a été détectée. Des travaux d'excavation seront entamés et un bypass sera installé.

Le 01/03/2019 le nouveau receveur communal commencera son travail.

Le bourgmestre veut encore donner des précisions concernant la taxe « Participation aux manifestations diverses ». Après vérification, le bourgmestre a dû constater que dans le passé la commune de Frisange avait déjà demandé des prix d'entrée, comme en 05/04/2014 Kirmesgäscht 15 €, 10/10/2014 Makadammen 15 € ou le 03/03/2016 Cabarenert 20€, donc il ne s'agissait pas des évènements gratuits.

2) Questions écrites au collègue échevinal.

Questions écrites de la LSAP

Här Buergermeeschter Beissel

Am Numm vun der LSAP a konform zum Gemengegesetz (Artikel 23) an dem „Ordre Intérieur de la Commune de Frisange“ (Artikel 8), riichte mer folgend schrëftlech Fro un lech:

Sperrmüllkontainer

De Sperrmüllkontainer steet elo e bëssen méi wéi ee Joer zu Helleng op der Containerplaz

- Wéivill Tonne Sperrmüll sinn hei 2018 gesammelt ginn*
- Wéivill huet d'Entsuergen vun dësem Sperrmüll kascht*
- Wéivill Sperrmüll ass 2018 bei de Haiser ofgeholl ginn (Bezuelten m3)? Wéi ass hei den Ennerscheid zu 2017?*

PAG

Den Datum fir den PAG an d'Prozedure ze ginn, ass den 1. November 2019. Duerno sollen et finanziell Strofen fir d'Gemenge ginn, déi dëst nach net gemaach hunn.

- Pakt d'Gemeng Fréiseng et fir mam neien PAG virum Stéichdatum an d' Prozedur ze goen?*
-

Kulturzentrum Uespelter Schlass an Esch 2022

Mat dem geplangtenen Kulturzentrum zu Uespelt urn Site vum Schlass, ginn et do Iwwerleeungen fir beim Projet vun der Kulturhauptstat Esch 2022 (ECoC 2022) matzemaachen?

Sperrmüllcontainer (container pour les déchets encombrants)

Le bourgmestre se réfère à la statistique que le service technique a élaboré grâce aux rapports du Minett Kompost.

Pour 2018 : 70 tonnes de déchets ont été collectées dans les conteneurs à Hellange ; ceci a coûté 16.500€

13 tonnes de déchets encombrants ont été collectées par les camions.

En tout, la commune a dépensé 21.800€.

Pour 2017 : la commune ne mettait pas de conteneurs à disposition (sur le site de Hellange).

Les camions collectaient 21 tonnes de déchets et le coût s'élevait à 7980€.

Par contre la quantité des déchets des poubelles noires était beaucoup plus importante que les années précédentes, donc on peut supposer que les gens s'y débarrassaient de leurs déchets encombrants.

Pour 2016 : 96 tonnes de déchets ont été collectées dans les conteneurs à Hellange.

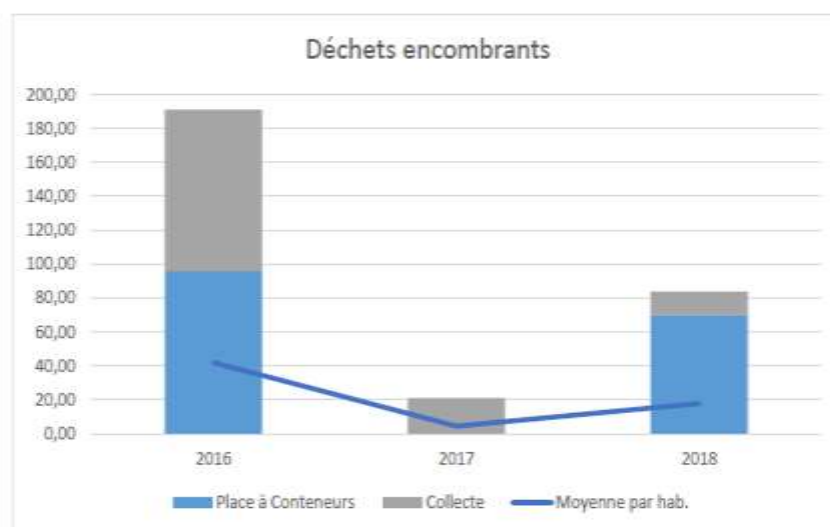
Les camions ont ramassé 95 tonnes (à ce moment l'enlèvement des déchets encombrants était gratuit).

En 2016 la commune de Frisange a dépensé 43.000€ pour se débarrasser des déchets encombrants.

Déchets encombrants						
Année	Habitants	Place à Conteneurs		Collecte		Moyenne par hab.
		tonnes	euros	tonnes	euros	kilos
2016	4550	96,00	19 180,78 €	95,04	24 293,17 €	41,99
2017	4616	0,00	0,00 €	2092	7 979,93 €	453
2018	4675	70,18	16 580,18 €	13,60	5 222,40 €	17,92

vidange,
élimination,
location

Prix Lamesch + Sidor



PAG

L'échevin Mousel donne les derniers détails :

Entre 2012-2017, il y a eu 20 réunions qui se basaient surtout sur la modification ponctuelle du PAG. Depuis, le nouveau collège échevinal en collaboration avec un urbaniste, a organisé 20 réunions afin d'assurer la mise en œuvre du nouveau PAG. Pour l'instant l'étude concernant les chauves-souris et l'étude SUP 2 (rapport sur les incidences environnementales) ont été réalisées. L'urbaniste a encore prévue 6 séances. En mai 2019 le collège échevinal va avoir une réunion avec le ministre de l'intérieur et la commission d'aménagement afin de présenter le projet. Le collège échevinal envisagera de présenter le PAG au conseil communal fin juillet. Ensuite le projet sera présenté aux citoyens et des réclamations éventuelles pourront être faites et alors un 2ième vote sera nécessaire.

Le bourgmestre Beissel ajoute qu'on organisera une réunion de travail avec tous les membres du conseil communal avant la présentation et le vote du projet.

Kulturzentrum Uespelter Schloss an Esch 2022

Le bourgmestre Beissel réplique que l'échevin Raus a eu des pourparlers avec le bourgmestre d'Esch/Alzette, mais la Commune de Frisange ne fait pas partie du pool des communes du Sud concernées par l'année culturelle 2022.

3) Approbation devis « Installation Citywifi ».

Le conseil communal approuve le devis estimatif concernant « L'installation Citywifi », devis comme présenté et portant sur le montant de 70 000,- €, TVA comprise et d'imputer cette dépense sur l'article 4/120/222100/19016 « Mise en place Wifi dans les bâtiments communaux » du budget 2019.

Vote : unanime.

4) Approbation devis « Réaménagement de la rue Pierre d'Aspelt » à Aspelt.

Le conseil communal décide d'approuver les plans et devis comme établis le 25 janvier 2019 pour un montant de 2 190 500 €, TVA et honoraires compris et d'imputer une partie de la dépense sur l'article 4/624/221313/18006 « Réaménagement de la « rue Pierre d'Aspelt » à Aspelt du budget 2019.

Le solde de cette dépense est à prévoir lors de l'établissement du budget 2020 et il charge le collège des bourgmestre et échevins de l'exécution des travaux en question;

Vote : unanime.

5) Approbation des contrats concernant la gestion de la place à conteneur à Hellange.

5a) Approbation Contrat de gestion de la place à conteneur à Hellange

Le conseil communal approuve le contrat de gestion de la place à conteneur à Hellange entre le Centre de Coordination SA et la Commune de et ceci à partir du 01.02.2020.

Vote : unanime.

5b) Approbation Contrat de mise en place d'un système d'accès à la place à conteneur à Hellange

Le conseil communal approuve le contrat de de mise en place d'un système d'accès à la place à conteneur à Hellange entre le Centre de Coordination sa et la Commune de Frisange et ceci à partir du 01.06.2019. La dépense sera imputée sur l'article 3/510/608128/99001 " Petit équipement Place à conteneur à Hellange".

Vote : unanime.

6) Commission de l'environnement et des forêts: Nomination d'un membre.

Le conseil communal décide par voie de scrutin secret de nommer Kauffmann Ado, membre de la Commission de l'environnement et des forêts en remplacement de M. Nico Schneider

Arend Claude	4 voix.
Biel Jean	0 voix.
Biel Robert	0 voix.
Braun Carlo	0 voix.
Damming Gilles	0 voix.
Holtzem Laurent	0 voix.
Hoffmann Georges	0 voix.
Kauffmann Ado	6 voix.
Metzler Steve	0 voix.
Schroeder Pierre	0 voix.
Trausch Marc	0 voix.
Zappone Yan	0 voix.

7) Présentation et dépôt des statuts de l'asbl « SESL ».

Le conseil communal prend connaissance des statuts de l'Asbl « SESL »

8) Approbation d'un subside spécial « Ecole de musique UGDA - Canada USA Concert Tour ».

Le conseil communal accorde à « UGDA », un subside spécial de 250,- € pour pallier les dépenses quant à la participation à une tournée de concert au Canada et aux Etats-Unis avec le « National Youth Wind orchestra Luxembourg » aux Jeux olympiques en 2019 et il décide d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 3/140/648110/99001, « Subsidés à des associations et sociétés locales et non-locales ».

Vote : unanime.

9) Approbation devis « Construction modulaire pour l'extension de la Maison Relais à Frisange ».

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant la « Construction modulaire pour l'extension de la Maison Relais à Frisange », devis comme présenté et portant sur le montant de 700 000,- €, TVA comprise et d'imputer cette dépense sur l'article 4/242/222100/19016 « Extension Maison relais ».

Vote : unanime.

10) Approbation devis « Construction modulaire pour l'extension de la Mairie Annexe à Frisange ».

Le conseil communal approuve le devis estimatif concernant la « Construction modulaire pour l'extension de la Mairie Annexe à Frisange », devis comme présenté et portant sur le montant de 300 000,- €, TVA comprise et cette dépense sera imputée sur l'article 4/120/221311/19003 « Extension Mairie Annexe ».

Vote : 6 voix pour.

2 voix contre.

2 abstentions.

11) Approbation devis « Sortie de secours pour évacuation des locaux à l'étage de la Mairie Annexe à Frisange ».

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant la « Sortie de secours pour évacuation des locaux à l'étage de la Mairie Annexe à Frisange », devis comme présenté et portant sur le montant de 50 000,- €, TVA comprise et cette dépense sera imputée sur l'article 4/120/221311/17011 « Aménagement sortie de secours : Mairie Annexe »

Vote : unanime.

12) Approbation PAP « Schoulstrooss » à Hellange

Le conseil communal tient compte des réclamations écrites suivantes:

- celle du 18 janvier 2018 de Monsieur Flies-Walentyne Arthur, domicilié à Hellange
- celle du 16 janvier 2018 de Monsieur Meyer-Kieffer Jean-Paul, domicilié à Hellange

Le conseil communal décide d'approuver le projet d'aménagement particulier ayant pour objet le lotissement de terrains au lieu-dit « Schoulstrooss » à Hellange présenté par le bureau d'ingénieurs LUXPLAN S.A. de Capellen pour le compte et au nom de YouBuild Schoulstrooss S.A. de Luxembourg adapté le 15.02.2019 suite à l'avis de la Cellule d'Evaluation Réf18499/32C du 09 janvier 2019 et des réclamations reçues lors de l'enquête publique.

Il décide d'exiger du propriétaire une indemnité compensatoire pour la surface inférieure au quart pour l'affecter au financement de l'acquisition des fonds adjacents au lotissement pour l'aménagement d'espaces verts et pour réaliser des mesures compensatoires et anti crues dans l'intérêt du lotissement.

Vote : unanime.

13) Approbation décomptes

Le conseil communal décide d'approuver les décomptes suivants :

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Centre Polyvalent Hellange : nouveaux radiateurs	50.000,00€	42.414,16 €

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Matériel incendie : programme 2018	20.000,00€	19.929,05€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Panneaux historiques	20.000,00€	15.619,50€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Rénovation salle de musique Ecole Centrale	58.500,00€	34.548,89€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Mobilier Ecole Centrale 2018	25.000,00€	17.001,56€

Vote : unanime.

14) Questions orales au collègue échevinal

Le conseiller Arend fait la remarque que la pluie pénètre à l'intérieur du centre polyvalent à Aspelt.

Le bourgmestre Beissel réplique que depuis des rénovations de la toiture, chaque automne ces problèmes apparaissent et que le service technique a déjà pris contact avec des couvreurs.

L'échevin Raus réplique qu'il s'agit d'un problème de construction.

Ensuite le conseiller Arend se réfère à la fête des Scouts à Hellange, où les organisateurs ont été obligés de tout ranger encore pendant la nuit car le lendemain un bal pour carnaval a été organisé. Il est d'avis que la mise à disposition des centres polyvalents devrait être mieux organisée.

Le bourgmestre Beissel espère que ceci restera une exception et dans le future on va éviter de planifier deux évènements différents le même weekend dans le même centre polyvalent.

Le conseiller Gaffinet s'informe pourquoi les arbres et haies à la sortie d'Aspelt ont été taillés.

Le bourgmestre Beissel réplique que l'atelier communal, en collaboration avec l'administration des ponts et chaussées ont taillé ces arbustes car ils posaient des risques pour le trafic.

Le conseiller Gaffinet veut savoir pourquoi la commune a déposé du gravillon dans la cour d'école.

Le bourgmestre Beissel réplique que la place près de l'amphithéâtre était toujours pleine de boue et la commune installera une clôture afin de mieux délimiter la cour de récréation.

Le conseiller Bingen demande pourquoi une pelle mécanique est garée sur l'aire de jeux dans la Aaluecht.

L'échevin Mousel réplique qu'un nouveau jeu, un toboggan, y sera installé.

Le conseiller Gaffinet affirme son mécontentement que dans le hall sportif à Frisange un distributeur automatique avec des boissons sucrées a été installé. Il demande si ces boissons sucrées pourront être enlevées.

Le bourgmestre Beissel réplique que ce distributeur n'est pas seulement utilisé par des enfants, mais aussi par des adultes et des sportifs. Il est d'avis que les parents doivent apprendre aux enfants ce qui est bon pour eux et il est persuadé que dans quelques semaines ce distributeur ne sera plus intéressant pour les enfants.

Le conseiller Gaffinet veut savoir si la maison avec la grange qui se trouve près de l'école est encore habitée.

Le bourgmestre Beissel répond que la maison est vide et que la grange est utilisée par la commune pour y stocker des poubelles.

Le conseiller Gaffinet se réfère sur la piste pour les amateurs du skating et il demande si cette piste va disparaître quand le nouveau parking sera construit (comme on peut le voir sur le plan maître) ou si la piste pourra quand-même rester.

Le bourgmestre Beissel réplique que cette place sera réaménagée près de la nouvelle mairie, car une grande place y est prévue après le finissage du bâtiment de la nouvelle maison communale.

Le conseiller Arend fait la remarque que la commune épand beaucoup de sel quand il neige et il veut savoir si certaines rues doivent absolument être salées.

Le bourgmestre Beissel n'est pas sûr si tout le monde partage ce point de vue, car les gens appellent le service technique si le salage se fait trop tard. Peut-être on devra arrêter de saler les zones 30, mais dans ce cas-là il sera défendu de rouler dans ces rues. Le service de déneigement pourra éventuellement ajuster les machines pour saler un peu moins ; mais alors le salage sera aussi moins effectif.

Le prochain conseil communal aura lieu le 27 mars 2019 à 17h00.